

C'est cette sorte d'initiative créatrice de la part des gouvernements concernés qui a entraîné l'établissement de l'Office. Cette attitude est en harmonie parfaite avec l'esprit de collaboration provinciale-fédérale qui a amené les pêches en eaux douces à un nouveau niveau de rentabilité et a apporté aux pêcheurs des revenus inégalés.

Je voudrais aussi souligner, monsieur le Président, que bon nombre des problèmes qui existaient et dont l'élimination constituait l'un des plus importants objectifs de l'établissement de l'Office, problèmes dont plusieurs avaient été décelés par les provinces et grâce à une étude exhaustive faite par les provinces et le gouvernement fédéral ont, dans une très grande mesure, été résolus grâce au système de commercialisation centralisé utilisé par l'Office.

A cette époque, ces problèmes qui avaient été soulevés par d'autres députés et qui avaient fait l'objet d'une étude et d'un examen exhaustifs de la part des provinces ont été, après une consultation poussée avec les provinces, décrits par M. George McIver dans son rapport de 1965.

Ce dernier résumait ainsi la situation des pêcheurs canadiens: Ils ne sont ni heureux ni satisfaits, ils sont très découragés.

Les temps ont changé, et pour le mieux, monsieur le Président. Cette collaboration remarquable entre les provinces et le gouvernement fédéral, qui n'est sans doute pas parfaite, a cependant permis aux pêcheurs de devenir plus influents et de réaliser des profits sur les marchés. L'Office est une réussite financière. Son succès s'explique en partie par les liens forgés entre six gouvernements qui sont à la base même de la rentabilité record soutenue de l'Office et de l'augmentation des gains des pêcheurs.

L'Office a réussi à résoudre les problèmes qui affectaient les pêches et qui avaient été décelés par les provinces. Ce dossier des mesures prises pour donner suite aux préoccupations des provinces et du gouvernement fédéral est très enviable. Je crois aussi, monsieur le Président, qu'il s'avère opportun et heureux qu'un tel Office existe dans le climat actuel et qu'il soit apte à relever les nouveaux défis de l'heure. Surtout parce que ces défis nouveaux et complexes ont été déterminés par les provinces et de façon plus précise et détaillée par le Comité sénatorial permanent des pêches dans son rapport provisoire sur les pêches en eau douce de septembre 1986.

Ces questions s'ajoutent à celles touchant la détermination des prix et la bonne marche de la mise en marché qui avaient été précisées antérieurement par les six gouvernements.

L'existence même de ces questions, traitées de façon détaillée dans le rapport, souligne encore plus fortement la nécessité de poursuivre et d'améliorer les travaux de l'Office.

La nouvelle situation parle d'elle-même, monsieur le Président, l'Office est maintenant une réussite financière dont l'essor se maintient et qui apporte la prospérité à des collectivités ou la pêche des poissons d'eau douce constitue un mode de vie.

Commercialisation du poisson d'eau douce—Loi

L'Office vient de terminer la meilleure année de son existence. L'an dernier, l'ensemble des paiements aux pêcheurs s'est accru pour passer de 28.1 millions de dollars à 36.6 millions de dollars et, dans une industrie qui a toujours été cyclique, il a été possible de maintenir une croissance soutenue au cours des cinq dernières années. Le rapport provisoire sur les pêches en eaux douces déposé en septembre 1986 par le Comité sénatorial permanent soulève cependant, en dépit de la réussite apparente de l'Office à marier les mesures provinciales et fédérales dans le but de stabiliser la commercialisation du poisson d'eau douce pêché au Canada, une gamme de lacunes qui menacent l'avenir des pêches en eaux douces. Ces dangers ont trait en partie à l'arrivée prochaine de la haute technologie dans le domaine des pêches. Ces défis n'en sont pas moins réels que ceux de la commercialisation désordonnée et de la part trop faible des profits autrefois accordés aux pêcheurs, dont l'existence a été décelée grâce à la collaboration fédérale-provinciale.

Les nouveaux défis sont pour le moins plus complexes que les anciens. Ils ont trait à l'arrivée de technologies à capital élevé et aux accusations économiques du remplacement de produits par les consommateurs, de même qu'à la disponibilité de substituts protéinés sur le marché international.

Je ne crois pas que les pêcheurs devraient être seuls à relever ces défis. Cet avis est partagé par les auteurs du rapport provisoire. Il y traite notamment des problèmes, des sources d'inquiétude et des possibilités dans le domaine des pêches en eau douce et on y conclut qu'il serait plus avantageux d'améliorer le système actuel que de le remplacer complètement.

Cette conclusion est claire. Les pêcheurs canadiens d'eau douce ne devraient pas être privés de leur défenseur qui a fait ses preuves sur les marchés en évolution rapide.

En conclusion, je crois que nous avons, avec nos vis-à-vis les provinces, forgé de nouveaux liens et écrit une nouvelle page d'histoire des pêches en eau douce au Canada. Notre approche faisant intervenir six gouvernements, et le courage dont les pêcheurs canadiens ont fait preuve, nous ont permis de réussir sur les marchés. Ce n'est donc pas le moment de modifier les liens qui nous unissent et de risquer de compromettre cette collaboration et cette réussite pour l'avenir incertain d'un office affaibli.

M. le vice-président: L'heure réservée à l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulee. Conformément à l'article 36(2) du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste des priorités au *Feuilleton*.

• (1750)

[Traduction]

Puis-je dire qu'il est dix-huit heures?

Des voix: D'accord.